


**SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION COMITE DES OFFICIELS TECHNIQUES**

**BAREMES ET INDEMNITES DES OFFICIELS TECHNIQUES - SAISON 2025 / 2026**

Compétition	Frais de déplacement	Indemnités JA	Indemnités arbitres		Prise en charge								
<b>Top Elite Jeunes 69</b>  <b>Trophées Jeunes 69</b>  <b>Circuit CDBR-LM Adultes D7</b>	0,45 € par km pour un trajet en voiture ou 2 roues motorisé  Prise en charge des éventuels péages sur présentation des justificatifs  <u>Trajet pris en compte</u> : domicile - gymnase A/R Source : Google Maps	½ journée : 40 €  1 journée : 60 €  <i>JALA et JALC</i>			  <b>Comité De Badminton Rhône - Lyon Métropole</b>  uniquement si désignation et convocation du CDBR-LM								
<b>VICTOR Coupe du Rhône LM Jeunes</b>  <b>VICTOR Coupe du Rhône LM Adultes</b>  <b>VICTOR Interclubs Jeunes 69</b>	Le covoiturage entre Officiels Techniques est fortement recommandé (prise en compte des km en sus parcourus).  L'utilisation des transports en commun (TCL, TER etc...) est également encouragée lorsque les conditions du déplacement le rendent possible.	½ journée : 45 €  1 journée : 70 €  <i>JALA et JALC</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>½ journée</th> <th>Journée complète</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>ALA</b></td> <td>25 €</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td><b>ALC et plus</b></td> <td>30 €</td> <td>45 €</td> </tr> </tbody> </table>			½ journée	Journée complète	<b>ALA</b>	25 €	40 €	<b>ALC et plus</b>	30 €	45 €
	½ journée	Journée complète											
<b>ALA</b>	25 €	40 €											
<b>ALC et plus</b>	30 €	45 €											

Le remboursement de frais d'arbitrage se fait sur demande à l'issue de la compétition. Un formulaire de demande de remboursement CDBR-LM doit être fourni dans un délai de 15 jours suivant la compétition, accompagné d'un RIB (si première demande) et de l'ensemble des justificatifs le cas échéant.

Légende :

JALA : JA Ligue Accrédité

JALC : JA Ligue Certifié

ALA : Arbitre Ligue Accrédité

ALC : Arbitre Ligue Certifié

Les Officiels Techniques souhaitant abandonner leurs frais au profit de l'association peuvent cocher cette possibilité sur le formulaire ad hoc. Un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôt (66 % pour les particuliers dans la limite totale de 20 % du revenu imposable) sera fourni par le CDBR-LM.

Les interventions nécessitant une nuitée d'hôtel seront étudiées au cas par cas par le CDBR-LM.

Les modifications pour la saison 2025 / 2026 sont indiquées en bleu.